

Appel à candidatures Animateur anti-gaspi



Contact : theo.froment@ccjovinien.fr

Date de diffusion : 15 septembre 2026

Date limite de réponse : 10 octobre 2026

Budget alloué : 24 000 € TTC

Contexte

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Nord de l'Yonne est porté par les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, du Jovinien, de la Vanne et du Pays d'Othe et de Yonne Nord. Ce PAT a pour mission de renforcer les filières agricoles locales, de favoriser une alimentation saine, locale et durable et de mieux connecter les habitants à leur territoire à travers l'alimentation. Dans le cadre de ses actions, le PAT souhaite **lutter contre le gaspillage alimentaire dans ses cantines scolaires**, levier important pour l'achat de produits de qualité dans les cantines.

Le PAT recherche quatre animateurs pour animer quatre campagnes anti-gaspi. Chaque animateur sera responsable d'une campagne sur le territoire d'une communauté de communes. La campagne consiste en **l'organisation de pesées** dans trois écoles primaires et l'accompagnement du personnel de cantine à **réduire le gaspillage alimentaire**. L'action aura lieu les midis du **2 novembre 2026 au 3 juillet 2027**.

Profil recherché

Le PAT recherche quatre **animateurs/animateurices** présentant les compétences suivantes :

- Expérience de campagnes de pesées et de défi anti-gaspi
- Expérience de restauration collective (facultatif)
- Capacité à **analyser les données de pesées**
- Capacité à **construire un plan d'actions**
- **Autonomie**
- Capacité à **animer des équipes**

Commande attendue

L'animateur sera en charge des trois cantines de son secteur. Pour chaque établissement, il devra :

1. **Réaliser un diagnostic initial du gaspillage alimentaire**
2. Analyser les principaux postes de gaspillage et **proposer à la cantine 2 à 5 actions prioritaires**
3. **Accompagner la mise en œuvre des actions** et les pesées quotidiennes
4. **Assurer le maintien de la dynamique** en montrant aux établissements comment être autonomes lorsque l'animateur n'est pas là et en convainquant de l'intérêt de poursuivre les pesées et les actions toutes les semaines

Etat des lieux du gaspillage (1 semaine)

La première semaine, l'animateur **observera les pratiques** des élèves et du personnel de cantine durant la pause méridienne. Il accompagnera le personnel à réaliser des pesées en fin de service. Il recueillera les données pour constituer un **état des lieux du gaspillage initial**.

Les pesées se découperont en quatre parties : les déchets alimentaires en salle, les déchets alimentaires en cuisine, le pain et l'eau. Les résultats seront affichés dans le réfectoire et complétés chaque jour. Ils seront remontés au PAT tous les vendredis via un tableau partagé en indiquant les poids (g) ou les volumes (cl) journaliers gaspillés ainsi que le nombre de convives et le nombre d'absents imprévus. A la fin de cette première session, l'animateur encouragera le personnel à poursuivre les pesées durant les deux semaines suivantes (sans animation) pour acquérir le geste de pesées.

Premier plan d'actions (3 semaines)

L'animateur analysera les résultats des premières pesées et **proposera un premier plan** avec quelques actions clés. Il le mettra en place avec le personnel durant la seconde session d'animation, d'une durée de trois semaines. Les pesées seront maintenues pour évaluer l'impact des gestes proposés. L'animateur aura pour rôle d'échanger avec les équipes, s'assurer que les gestes ont été compris et sont bien appliqués, veiller au bon déroulement des pesées... Selon les besoins identifiés, l'animateur pourra proposer des actions de sensibilisation auprès des convives.

Second plan d'actions (3 semaines)

Après ces trois semaines d'animation, l'animateur pourra **proposer un second plan** pour permettre aux établissements ayant progressé de continuer à s'améliorer et aux établissements rencontrant davantage de difficultés à réajuster leurs priorités. Il bénéficiera de trois autres semaines pour le mettre en œuvre.

Autonomisation (2 semaines)

Enfin, l'animateur outillera l'établissement pour lui donner confiance dans l'expérience acquise et lui permettre de continuer la dynamique seul l'année scolaire suivante. Il assurera des liens réguliers avec le PAT et les collectivités et remontera les besoins que l'établissement juge nécessaires pour pérenniser la dynamique. Cette dernière session durera deux semaines.

Bilan

Un bilan final aura lieu pour célébrer les succès et voir le chemin parcouru. L'objectif sera que les équipes partent en vacances motivées et que les collectivités évaluent l'impact des campagnes anti-gaspi menées.

Tout au long de la campagne, l'animateur maintiendra des liens avec les collectivités territoriales. Les questions de suivi quotidien seront traitées avec la communauté de communes. Les affaires plus générales, le changement de méthode ou les problèmes majeurs rencontrés seront traités avec le PAT. Deux points de suivi seront organisés en décembre et en mars. Le PAT fournira la liste des établissements retenus, le calendrier d'animation et les supports de communication et de suivi des pesées. Les écoles fourniront les bacs de pesées et les balances.

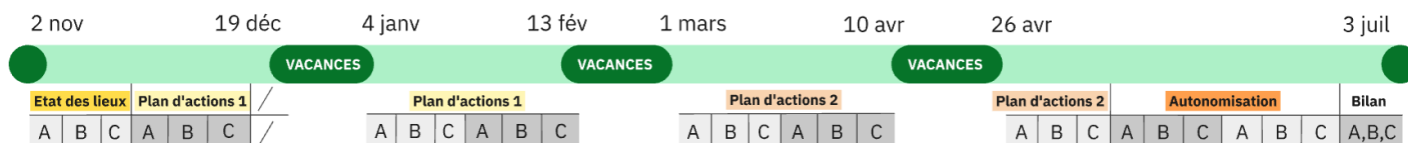
Droits et avantages

Chaque animateur bénéficiera :

- D'une **rémunération forfaitaire de 6 000 € TTC** incluant le temps sur place, l'analyse des données, la création des plans d'actions, les échanges avec les collectivités et les frais kilométriques
- D'une **visibilité** à travers des retours d'expérience du PAT auprès de ses partenaires

Calendrier

Chaque campagne se déroulera dans trois écoles primaires désignées par les lettres A, B et C. Le planning de campagne est le suivant :



Chaque école bénéficiera de 9 semaines d'animation et d'une heure de bilan. Les semaines d'animation demanderont 12 h en présentiel (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h à 14h). L'animateur passera ainsi 109 h dans chaque établissement scolaire pour un total de **327 h pour la campagne entière**.

Modalités de candidature

Peuvent candidater :

- Les auto-entrepreneurs
- Les associations ou collectifs ayant un numéro SIRET
- Les acteurs privés

Chaque candidat se positionnera sur une campagne. **Les candidatures ne pouvant couvrir le calendrier de campagne dans son intégralité ne seront pas prioritaires.** Les candidatures seront aussi ouvertes à des collectifs de plusieurs animateurs tant qu'un accompagnement individuel de qualité puisse être assuré. Le PAT versera la rémunération au collectif qui se chargera de la redistribuer aux différents animateurs.

Les candidatures sont à envoyer **avant le 10 octobre** par mail à l'adresse suivante : Theo.froment@ccjovinien.fr

Veuillez inclure:

- Nom et prénom
- Expérience (types d'établissements pour lesquels vous avez travaillé et ancienneté)
- Statut juridique et numéro SIRET
- Présentation succincte de l'expérience en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire (types d'établissements accompagnés, nombre d'années d'expérience...)
- Coordonnées de contact
- Composition du collectif et rôle de chacun (le cas échéant)
- Communauté de communes souhaitée

Les animateurs sélectionnés seront contactés au plus tard le 15 octobre. L'équipe projet pourra les contacter au préalable pour toute information manquante. En cas de non retenue de votre candidature, vos coordonnées ne seront pas gardées.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande de clarification !